

1. EXTRAIT DU RAPPORT D'ACTIVITE MEDICALE (présenté par le Docteur B. KNIOLA)

Au 31 décembre 2009, l'Association comptait :

- ⇒ 5 389 entreprises adhérentes.
- ⇒ L'effectif des salariés pris en charge a été de 77 229 dont 7 513 intérimaires.

L'équipe médicale composée de 26,05 médecins (équivalent temps plein) a délivré les avis suivants :

- ⇒ 56 240 aptitudes, 2 216 aptitudes avec restrictions, 592 aptitudes avec aménagement de poste, 453 inaptitudes au poste de travail mais aptes à un autre poste, 720 inaptes temporaires, 206 inaptitudes définitives, 143 orientations M.D.P.H.

On note une augmentation des troubles musculo-squelettiques

2. EXTRAIT DU RAPPORT MORAL DU PRESIDENT LE DOCTEUR PHILIPPE MINE

L'année 2009 a été une année particulièrement difficile pour tous, marquée par un très fort ralentissement économique. Elle a été également une année délicate pour l'A.S.T.A.V. qui, après s'être investie dans un processus de rapprochement l'a abandonné, le conseil d'administration ayant estimé que les conditions de succès n'étaient pas réunies.

Délicate aussi car son équilibre économique était incertain du fait de la diminution de près de 50% en début d'année de l'activité intérim.

Les priorités 2009 ont été tenues dans le cadre de nos engagements pris lors du renouvellement d'agrément et notre implication dans le PRST dont les 3 lignes directrices sont les troubles musculo-squelettiques, les risques CMR, les risques psycho-sociaux.

Nos équipes ont agi sur les leviers tels que :

- le contrôle des coûts, la sélectivité de nos investissements ainsi que la gestion de valeurs mobilières de placement
- La création de notre filiale PREVARISC pour développer nos formations et les proposer aux adhérents (imputables dans leur plan formation)
- Le contrôle URSSAF de notre association n'a pas relevé d'irrégularités graves et témoigne d'une saine gestion.
- Une équipe pluridisciplinaire intégrant de nouvelles compétences
- L'encouragement de l'état par le biais de ses 3 Ministères (Travail, Santé, Environnement) de coordonner les actions de prévention au travers du Plan Santé Travail (PST II).
- Partenariat avec la DIRECCTE et la CARSAT dans le cadre d'études ou d'actions collectives tournées vers des métiers ou des branches professionnelles. (contractualisation et conventionnement) et évaluation des atteintes qui constitueront demain les indicateurs conditionnant l'agrément ou la certification de l'A.S.T.A.V.

3. RAPPORT FINANCIER (arrêté au 31/12/09)

CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES CHARGES	6 349 011 €
PRODUITS DE PRESTATIONS ET AUTRES PRODUITS	6 356 824 €
RESULTAT.....	7 823 €

4. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Madame VALLIN, Commissaire aux Comptes K.P.M.G. déclare qu'aucune observation n'est formulée tant sur la tenue des comptes de l'association que sur leur sincérité.

5. FIXATION DES COTISATIONS 2010

Lors de sa réunion du 10 décembre 2009, le Conseil d'Administration a fixé les cotisations 2010 comme suit :

- Taux 0,38 % :
- Cotisation plancher : 67,00 € H.T.
- Cotisation plafond : 81,50 € H.T.
- Visite non honorée : 42,00 € H.T.
- E.T.T. : 73 € H.T.
- Salariés éloignés : 81,50 € H.T.
- Visite non honorée (ETT/éloignés) : 49,00 €
- Droit d'entrée : 12,50 € H.T.

6. VOTE DES RESOLUTIONS - nombre de voix valides : 66

L'ensemble des résolutions est adopté à l'unanimité des voix des adhérents actifs présents ou représentés.

**Docteur Philippe MINE
Président de l'A.S.T.A.V.**

Un administrateur,